

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.03

**Autorisation de Programme de création de la voie inter-quartiers –
Actualisation n°2**

Par délibération du 25 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un fonds de concours destiné au cofinancement de l'opération de création de la voie inter-quartiers. Le montant de ce fonds de concours correspond à 50 % du reste à charge du coût hors taxes de l'opération, il était évalué à 755 000,00 euros.

Par délibération en date du 25 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour la création de la voie inter-quartiers.

Ce procédé a été choisi afin d'ajuster l'impact de cette dépense dans le budget communal en relation avec son calendrier prévisionnel de réalisation.

Les travaux sont aujourd'hui achevés et la voie en service. Compte tenu du déroulement de l'opération et de son règlement financier, l'appel de fonds prévu pour 2024 n'a finalement pas été réalisé. De plus, le montant de l'opération a finalement été moindre que prévu, et donc de fait celui du fonds de concours apporté par la commune également.

Aussi, il est nécessaire d'actualiser l'autorisation de programme en redéployant les crédits de paiement sur l'année à venir.

Le coût prévisionnel total de ce programme est estimé à 650 000 euros TTC.

Opération	Montant total TTC de l'AP
Création de la voie inter-quartiers	650 000 €

Exercices budgétaires	2024	2025	Total
Crédits de paiement	0 €	650 000 €	650 000 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à actualiser l'autorisation de programme « Création de la voie inter-quartiers » dont les montant sont précisés ci-dessus, identifiée à l'opération budgétaire n°90202301 ;
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites au titre de la présente autorisation de programme à hauteur du montant des crédits de paiement des exercices concernés ;
- Précise** que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19.12.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19.12.2024

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

